

*Initiatives ministérielles*

collègues faire certaines remarques, je me suis senti obligé de me lever et d'apporter ma petite contribution au débat.

• (1605)

Je voudrais mettre certaines choses au point en ce qui concerne certains commentaires faits par le député de Kingston et les Îles. Le député a laissé entendre que les réformistes étaient déçus, bien qu'ils se soient opposés au projet de loi C-18 il y a un an—je crois qu'il a dit que nous avions eu un ton larmoyant en parlant de certains changements proposés. Il a laissé entendre que les réformistes, même s'ils s'opposaient au projet de loi, n'ont pas en fait été fâchés lorsque la loi a été adoptée et que les commissions de délimitation des circonscriptions électorales ont été démantelées.

Je voudrais dire aujourd'hui, à toutes fins utiles, qu'effectivement, nous avons des réserves légitimes au sujet des changements proposés. Nous estimions à l'époque, et nous estimons encore aujourd'hui, que nos préoccupations auraient pu être apaisées si l'on avait suivi la procédure en place à l'époque.

Nous ne jugions pas utile de suspendre les commissions de délimitation des circonscriptions électorales. Nous estimions que les représentants élus à la Chambre ne devraient pas avoir priorité sur les préoccupations des citoyens ordinaires et que nous devrions faire valoir notre point de vue de vive voix devant les commissions quand elles se déplaceraient dans les diverses provinces, ou par la voie administrative appropriée.

Personnellement, c'est ce que j'ai fait. Je me suis présenté le 2 juin à Prince George devant la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la Colombie-Britannique. J'ai dit pourquoi j'étais contre les changements proposés qui avaient été communiqués.

J'ai le plaisir de représenter une des plus vastes circonscriptions de la Colombie-Britannique. Elle représente un territoire total d'environ 212 000 kilomètres carrés. Comme un certain nombre de députés l'ont dit aujourd'hui, certaines circonscriptions rurales sont très difficiles à représenter. Il est très difficile de faire le tour de toutes les localités que regroupe une circonscription.

J'estime que ma circonscription est l'une de celles dont il est le plus difficile de faire le tour. C'est la seule circonscription qui chevauche les Rocheuses, avec 60 p. 100 de la population se trouvant dans le district de Peace River, à l'est des Rocheuses, et 40 p. 100 de l'autre côté. Par conséquent, à l'instar de plusieurs députés réformistes et de plusieurs députés des autres partis, j'étais inquiet.

Je me suis présenté à cette audience et j'ai fait valoir mes arguments. Et quelle ne fut pas ma surprise de constater que les commissaires m'avaient écouté. Par la suite, la commission a été démantelée et a déposé son rapport final. J'en ai pris connaissance lorsqu'il est sorti, en novembre. Je me suis aperçu que la commission m'avait effectivement écouté et avait réagi en conséquence concernant les modifications qu'elle avait proposées pour les circonscriptions de Prince George—Bulkley Valley et de

Prince George—Peace River. Ce qui s'est passé, c'est que la commission a écouté les arguments présentés par le député de Prince George—Bulkley Valley et par moi-même et a décidé de laisser ces deux circonscriptions telles quelles.

Je pense qu'il convient également de mentionner que même avec la population actuelle de la Colombie-Britannique, estimée à quelque 3,3 millions d'habitants, le nombre de circonscriptions basé sur le recensement de 1991 sera de 34 au lieu de 32. Je sais que pour une province de la taille de la Colombie-Britannique, Élections Canada fixe le nombre moyen d'habitants par circonscription à 96 531.

L'écart de 15 p. 100 proposé par mon collègue dans son amendement s'appliquerait à la circonscription de Prince George—Peace River, telle qu'elle existe à l'heure actuelle. Par conséquent, même une circonscription rurale très vaste, qu'il est très difficile de parcourir de bout en bout, satisfierait aux normes que propose le Parti réformiste en ce qui concerne cet écart. Je pense qu'il convient d'en prendre note.

J'aimerais également dire un mot ou deux au sujet de certains commentaires du Bloc. Il semble avoir du mal à comprendre comment le Parti réformiste peut, d'un côté, appuyer l'idée d'un Sénat triple E et, de l'autre, s'élever contre un écart plus grand. Pour nous, c'est très facile à comprendre. Je ne vois pas pourquoi c'est si difficile pour le Bloc.

• (1610)

C'est vraiment revenir à ce que nous considérons comme le principe fondamental de la démocratie, qui suppose un système bicaméral où la population est représentée le plus fidèlement et le plus précisément possible à la Chambre basse, alors qu'à la Chambre haute, la représentation est géographique et tient compte des régions. Je ne sais pas pourquoi les députés québécois ont tant de mal à comprendre.

Je note, avec une véritable inquiétude, que le Bloc a proposé des amendements laissant entendre que, d'une façon ou d'une autre, le Québec devrait toujours avoir droit à 25 p. 100 des sièges à la Chambre. C'est tout à fait contraire aux arguments contre l'Accord de Charlottetown.

Nous, les réformistes, nous avons parcouru tout le pays, surtout l'ouest du Canada, pour dénoncer l'Accord de Charlottetown avant que la population se prononce, et nous avons entendu les Canadiens nous dire qu'ils s'opposaient vraiment à ce qu'une région ait droit à un nombre fixe de sièges à la Chambre. Le nombre de sièges devrait être établi par la population. Qui peut prévoir l'avenir? Voilà vraiment pourquoi les Canadiens ont voté contre l'Accord de Charlottetown.

Bref, je rappelle cela aux bloquistes. Ils devraient revoir leur histoire. Qu'ils sachent que les Canadiens ont voté contre l'Accord de Charlottetown parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec certains Québécois, pas tous, qui disaient avoir un droit inhérent à 25 p. 100 des sièges à la Chambre.